

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
COMMUNE DE FONT-ROMEUE ODEILLO VIA
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2021**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN,
Le VINGT-SEPT JANVIER à 18h00,**

Le Conseil Municipal de FONT-ROMEUE ODEILLO VIA, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain LUNEAU, Maire,

Date de la convocation : 21 janvier 2021

La séance n'était pas autorisée au public. La retransmission des débats en direct a pu être suivie par le public, le lien internet pour la diffusion en live de ce conseil municipal était le suivant : <https://www.facebook.com/CommuneFontRomeue>.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Faëza OMAHSAN

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de membres présents : 16
Ayant pris part aux délibérations : 18

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ARTIGUES Inès – M. DÉMELIN Jean-Louis – Mme DELIAS Christine - M. DESCLAUX Fabien – M. DOVAL Loïc – Mme GARRABE-POUGET Jeannine – Mme LARROZE Rachel - M. LATUTE Jean-Michel – Mme LEBECQ Michelle - Mme LE TOAN BARES PhongLan - M. LUNEAU Alain - Mme NOLIN Claire - Mme OMAHSAN Faëza – M. PEREZ Julien - Mme PIERA Martine – M. RIFF Michel

ABSENTS EXCUSÉS :

M. BOSSELUT Rodolphe – Mme NGUYEN Liliane - M. PONSA Serge.

AVAIENT PROCURATION :

Mme ARTIGUES Inès pour M. BOSSELUT Rodolphe – M. LUNEAU Alain pour Mme NGUYEN Liliane.

DEL-2021-005-Correctif sur délibération n°2020-123 élisant les délégués de la commune au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Maire RAPPELLE la délibération N°2020-123 du 24 septembre 2020 relative à l'élection des délégués de la commune au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Il INFORME l'Assemblée d'un correctif à apporter au représentant d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (=membre nommé par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal):

Cette représentante d'associations est Madame Liliane GAUTHEY et non Monsieur Jean GAUTHEY comme mentionné dans la délibération N°2020-123.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

– PREND ACTE de la correction apportée à la délibération N°2020-123.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Fait à Font-Romeu Odeillo Via,
le 28 janvier 2021

Le Maire,
Alain LUNEAU

